



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 24 mai 2022

Le 24 mai 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Lasséran sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Nombre de membre en exercice : 16

Monsieur BREIL Roger est nommé secrétaire

Ordre du jour :

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FINANCEMENTS**
 - Financement hôtel d'entreprises II : choix de l'établissement bancaire (*soumis à délibération*)
 - Plan de financement aménagement cuisine centrale

- **CULTURE ET PATRIMOINE**
 - Achat terrain Sansan
 - Château de Saint-Blancard : information et échanges sur les réflexions en cours
 - Retour commission culture et patrimoine

- **AUTRES**
 - SCOT- PLUI : retour commissions locales
 - Retour questionnaire besoins en matière numérique

- **QUESTION DIVERSES**

Étaient présent :

MMS BALAS, BALDINI, BONNET T, BOURDETTE, BREIL, CASTEX, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE

MMES EXILLARD, JOULLIE, MONFORT, ROUSSEAU

M. BONNET E. a donné procuration à M. RIVIERE

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1. Emprunt pour l'aménagement de l'hôtel d'entreprises

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 14
 dont « Pour » : 14
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a pour projet l'aménagement d'un hôtel d'entreprises Agroparc sur la zone d'activité agroalimentaire à Seissan qui comprendra plusieurs modules agroalimentaires pouvant accueillir deux entreprises différentes.

Afin d'assurer l'autofinancement de ce projet, il est nécessaire de mettre en place un prêt pour un montant de 1 200 000 €.

Après avoir pris connaissance des propositions de prêt établies par les organismes bancaires sollicités, il apparaît que l'offre la mieux-disante est celle du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, à savoir :

Prêt pour un montant de 1 200 000 €

- Durée : 20 ans
- Taux proportionnel : 1,57 %
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Montant échéance constante : 17 507,22 €
- Frais de dossier : 1 000 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne selon les caractéristiques désignées ci-dessus.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FINANCEMENTS** : Plan de financement aménagement cuisine centrale
- **CULTURE ET PATRIMOINE**
 - Achat terrain Sansan
 - Château de Saint-Blancard : information et échanges sur les réflexions en cours
 - Retour commission culture et patrimoine
- **AUTRES**
 - SCOT- PLUI : retour commissions locales
 - Retour questionnaire besoins en matière numérique
- **QUESTIONS DIVERSES**

